



Les pratiques des élevages bovins bretons en 2015

Bâtiments et gestion des effluents

Avec huit mois d'accès au pâturage, les vaches laitières bretonnes sont celles qui sortent le plus longtemps en France. Au bâtiment, le mode de logement dominant des bovins est la stabulation libre sur litière paillée, sauf pour les veaux de boucherie, plus souvent sur caillebotis. La plupart des élevages laitiers sont équipés de fumières, mais le stockage au champ est aussi très répandu dans cette catégorie d'élevage. Pour sept élevages allaitants sur dix, le stockage au champ est l'unique moyen d'entreposage du fumier. Les bâtiments des élevages laitiers sont plus récents que ceux des élevages allaitants.

Les bâtiments d'élevage conditionnent largement les pratiques des éleveurs bretons par leur impact sur le potentiel de production, l'organisation du travail, la rentabilité de l'exploitation. Ils influencent aussi la gestion des effluents, dont l'enjeu environnemental est fort dans une région entièrement classée en zone vulnérable au titre de la directive nitrates. Leur bonne conception et leur bon entretien participent à la lutte contre le microbisme et les infections.

Les élevages laitiers

Les bâtiments des élevages laitiers constituent des équipements incontournables. La plupart des élevages, bretons ou non, disposent de deux ou trois bâtiments. Ils représentent, installations techniques comprises, une immobilisation brute de 232 000 €, soit 2 250 € par UGB (Unité Gros Bétail) bovine (d'après le Réseau d'information comptable agricole, moyenne 2014-2016, exploitations spécialisées laitières bretonnes).

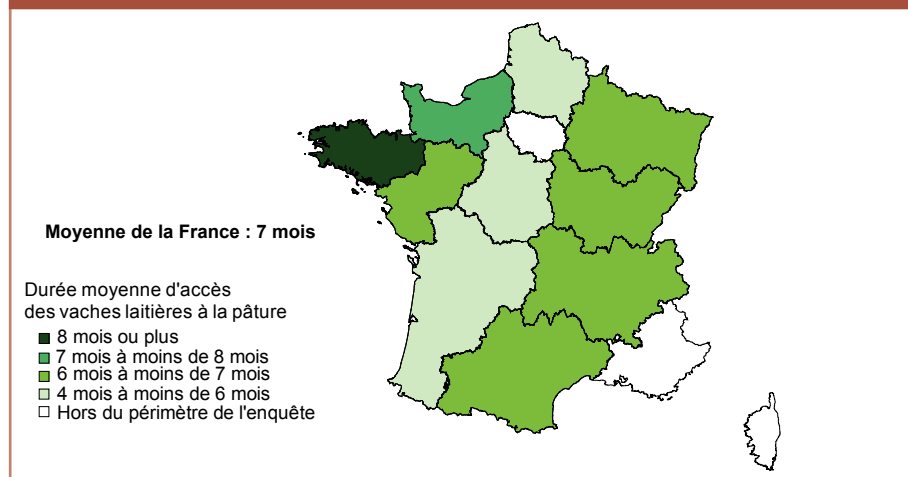
La durée de pâturage des vaches laitières la plus longue de France

Les bâtiments ne sont pas forcément occupés toute l'année. En effet, presque tous les éleveurs mettent leur troupeau (au moins une partie) en pâture plusieurs mois dans l'année. C'est en Bretagne que les vaches laitières ont le plus longtemps accès à la pâture : en moyenne huit mois, contre un peu moins de sept mois dans le reste de la France (cf. figure 1). Le climat océanique doux explique en partie

cet accès prolongé au pâturage. Sur ces huit mois, elles passent plus de trois mois au pâturage sans être rentrées au bâtiment, sauf pour la traite. La Bretagne est la deuxième région où les vaches restent le plus de temps en permanence au pâturage, après la Normandie (plus de quatre mois). Cependant, pour assurer le niveau de production, les vaches bretonnes reçoivent des fourrages complémentaires pendant les deux tiers du temps passé en pâture. Les vaches des grands troupeaux restent en moyenne un peu plus longtemps en bâtiment que celles des petits troupeaux.

En Bretagne, 70 % des bâtiments logeant les bovins sont à saturation. Ils ne pourraient pas accueillir davantage d'animaux. Dans le reste de la France, cette proportion est supérieure, atteignant les trois quarts. Les éleveurs bretons semblent donc moins limités dans leur développement par leur capacité d'hébergement, mais cela ne préjuge pas des autres facteurs limitants potentiels (surfaces disponibles pour l'affouragement et la pâture ou l'épandage, stockage des effluents, etc.). La densité observée en

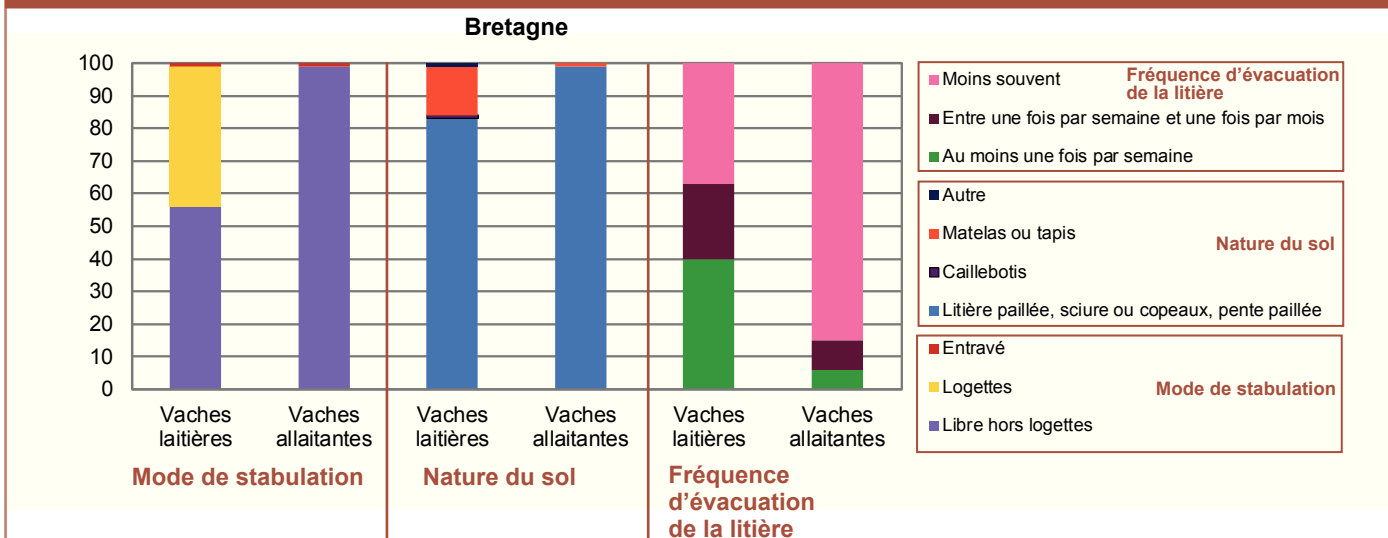
Figure 1 - Les vaches laitières bretonnes accèdent à la pâture 8 mois dans l'année



Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Figure 2 - Des bâtiments adaptés aux catégories de bovins hébergés

Mode de stabulation, nature du sol et fréquence d'évacuation de la litière selon la catégorie de bovin logée, tous types d'élevage confondus (en % des bâtiments)



Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Bretagne est du même ordre de grandeur que celle des autres élevages laitiers français. Chaque bovin dispose en moyenne de 11 m².

La moitié des bâtiments ont été construits ou ont connu une rénovation majeure après l'année 2000. Les élevages avec des petits troupeaux ont plus souvent des bâtiments anciens. Seulement un tiers des élevages avec moins de 50 mères ont construit ou rénové leurs bâtiments après 2000. Les bâtiments récents sont plus grands que les anciens.

La moitié des vaches laitières en logettes

La Bretagne se caractérise par une très faible part de logement entravé, plutôt typique des régions de montagne (Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté). Pour les vaches et leur suite ainsi que pour les gros bovins à l'engrais, le mode de logement dominant est la stabulation libre, notamment sur litière paillée accumulée. Cependant, la moitié des vaches laitières occupent des logettes (cf. figure 2). Ce mode de stabulation libre, plus économe en paille, permet une meilleure maîtrise des mammites, mais est aussi plus coûteux à l'investissement. Il est plus fréquent chez les élevages avec des troupeaux de plus de 50 vaches laitières.

Pour le confort des animaux, le sol des zones de couchage est généralement recouvert de paille. Les vaches laitières séjournent aussi dans des bâtiments où ces zones sont recouvertes de matelas ou de tapis (15 % des bâtiments). Ces équipements permettent de limiter le paillage.

Ils sont surtout présents dans les stabulations avec logettes. En stabulation libre sans logettes, la litière paillée est de règle. Compte tenu de l'importance de la litière paillée, la quasi-totalité des élevages laitiers bretons ont besoin de paille. Malgré la présence fréquente de surfaces en céréales et oléoprotéagineux, 60 % des exploitations laitières bretonnes achètent de la paille. La paille achetée représente environ 40 % des besoins de l'ensemble des élevages laitiers.

Les fumiers et lisiers sont utiles à la fertilisation. Cependant, la gestion des effluents ne se limite pas pour les élevages bretons à leur meilleure valorisation agronomique possible et revêt une importance particulière. En effet, la Bretagne est depuis 1994 intégralement classée en zone vulnérable au titre de la directive nitrates, dont l'objectif est de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Cela impose, entre autres, des règles spécifiques pour le stockage (capacité, durée) et l'épandage des effluents.

Tous les élevages laitiers ou presque

génèrent du fumier. Il peut être stocké avant son épandage, soit directement au champ (sous réserve qu'il ne présente plus d'écoulement), soit dans une ou plusieurs fumières, soit avec les deux modes de stockage. 82 % des élevages sont équipés de fumières (cf. figure 3). Trois quarts des fumières sont entourées de trois murs, mais près des deux tiers sont non couvertes. La part des fumières sans aucun mur est significativement plus basse en Bretagne que dans le reste de la France (2 %, contre 5 %). La couverture des fumières par une bâche est extrêmement rare, le toit étant privilégié. Les fumières couvertes sont aussi celles avec le plus de murs.

Le stockage du fumier au champ très fréquent

En Bretagne, comme en France, neuf élevages sur dix ont recours au stockage au champ. Mais il dure moins longtemps en Bretagne qu'ailleurs. Ainsi, 44 % des éleveurs stockent leur fumier au champ

Figure 3 - Gestion du fumier : les élevages laitiers utilisent à la fois des fumières et le stockage au champ

Proportion des élevages (en %)

Type d'élevage bovin		Présence de fumière(s)	Stockage au champ	Stockage au champ et absence de fumière	Présence de fosse(s)
Vaches allaitantes (aucune vache laitière)	France métr.	41	88	58	27
	Bretagne	28	95	70	23
Vaches laitières (aucune vache allaitante)	France métr.	80	88	20	94
	Bretagne	82	89	18	99
Total élevages de bovins	France métr.	59	88	41	57
	Bretagne	74	89	25	88

Lecture : en Bretagne, 89 % des élevages laitiers pratiquent le stockage au champ du fumier.

Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

moins de trois mois, contre 34 % dans les autres régions, et 7 % le laissent plus de six mois, contre 14 %.

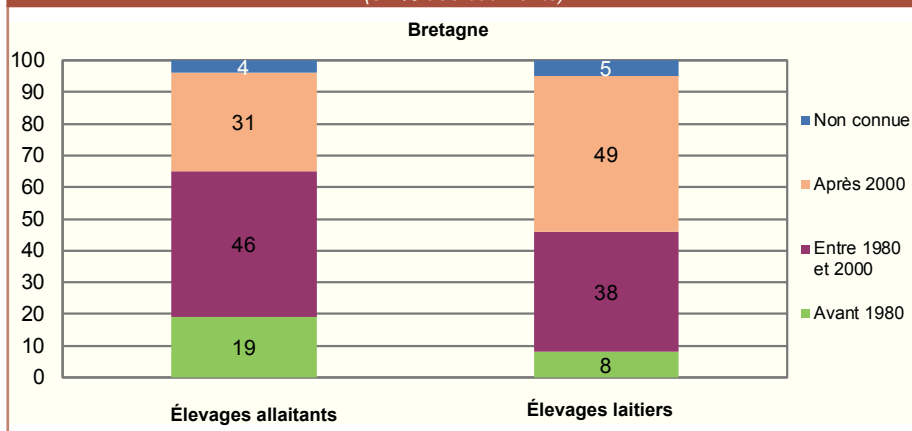
Tous les élevages disposent de fosses, ne serait-ce que pour recueillir les eaux de nettoyage des installations de traite. Les élevages bretons ont en moyenne plus de fosses qu'au niveau national. La moitié d'entre eux disposent de deux fosses ou plus, contre un large tiers seulement hors de Bretagne. Leur capacité utile moyenne est comparable à celle des fosses des autres élevages laitiers français. Elles sont majoritairement construites en béton (près de neuf fosses sur dix). Les structures en géomembrane sont un peu moins fréquentes que dans les autres régions, où elles représentent une fosse sur six. La couverture des fosses évite de stocker de l'eau pluviale et augmente donc leur capacité utile. La gestion de l'épandage en est facilitée. Mais l'investissement nécessaire n'est amorti que dans les zones à forte pluviométrie. Ainsi, 70 % des fosses sont découvertes, soit 15 points de plus que dans le reste de la France. Le brassage des effluents liquides améliore leur homogénéité et évite la formation de gaz malodorant. En Bretagne, il concerne 70 % des fosses, soit 15 points de plus que dans le reste de la France. Mais, dans neuf cas sur dix, il n'est effectué qu'une seule fois, avant l'épandage.

Le traitement des effluents liquides (par séparation de phase, méthanisation, etc.) est très rare. Environ 1 % des éleveurs le pratiqueraient.

Sept salles de traite sur dix sont en épis

Les installations de traite les plus fréquentes en Bretagne sont, comme dans le reste de la France, la salle de traite en épis (sept installations sur dix) et la salle de traite par l'arrière (environ 15 % des installations). Le robot de traite est le troisième type d'installation, mais il concerne moins d'un élevage laitier sur dix. Il est surtout présent dans les exploitations avec de grands troupeaux, tandis que la salle de traite en épis est caractéristique des troupeaux de taille moyenne ou plus petite. La traite à l'étable, au moyen de lactoducs, est anecdotique en Bretagne (moins de 2 % des installations), alors qu'elle est plus répandue dans le reste de la France (8 %), en particulier dans les zones de montagne. Environ un quart des exploitations d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté utilisent en effet des lactoducs.

Figure 4 - Des bâtiments plus récents en élevage laitier
Date de construction ou de dernière rénovation majeure selon le type d'élevage
(en % des bâtiments)



Source : Agreste, enquête sur les pratiques d'élevage 2015

Les élevages allaitants

Une majorité de stabulations libres sur litière paillée accumulée

Les troupeaux exclusivement allaitants sont plus petits en Bretagne qu'en moyenne nationale. Les trois quarts comptent moins de 50 vaches nourrices, contre la moitié en France.

Environ 10 % des éleveurs allaitants bretons n'utilisent pas de bâtiments. Ils conduisent alors tous leurs bovins en plein air intégral, les bovins passant toute l'année à l'extérieur. Pour les élevages avec bâtiments, le plein air intégral ne concerne pas toutes les catégories de bovins de l'exploitation et, pour une catégorie donnée, pas forcément tous les bovins de cette catégorie. Cette pratique est plus répandue chez les éleveurs allaitants que chez les éleveurs laitiers (46 %, contre 8 %). Les races allaitantes sont en effet plus rustiques que les laitières et dégagées des contraintes de la traite. Ainsi, près d'un éleveur sur quatre détenant des vaches allaitantes en conduit au moins une partie en plein air intégral. Moins de 2 % des éleveurs détenant des vaches laitières sont dans ce cas.

Les bâtiments sont plus anciens que ceux des élevages laitiers (cf. figure 4). Seuls 30 % ont été construits ou ont connu une rénovation majeure après l'année 2000. Par ailleurs, un quart des élevages avec moins de 50 mères logent leurs bovins dans des bâtiments construits avant 1980, contre 10 % de ceux dont le troupeau dépasse les 50 têtes.

Tous les bâtiments abritant des vaches allaitantes sont sur stabulations libres sur

litière paillée, majoritairement en litière accumulée. De ce fait, les éleveurs sont nombreux à pouvoir se passer de fumière, et le stockage au champ du fumier représente le seul moyen de stockage pour sept élevages sur dix. Également, seul un quart des élevages dispose d'une fosse.

Les veaux de boucherie

Des veaux élevés principalement sur caillebotis

La Bretagne occupe le premier rang des régions françaises pour la production de veaux de boucherie. Cette production est réalisée, pour partie sur des élevages spécialisés en veaux de boucherie, pour partie sur des élevages laitiers ou allaitants possédant des ateliers complémentaires de veaux de boucherie.

En Bretagne, les veaux de boucherie sont élevés en cases collectives. 60 % des bâtiments abritant des veaux de boucherie sont sur caillebotis, soit 20 points de plus que dans le reste du pays. Le sol en caillebotis est même la règle pour les élevages spécialisés.

Alors que l'aération des bâtiments logeant les autres catégories de bovins est essentiellement naturelle, la moitié des bâtiments destinés aux veaux bénéficient d'une ventilation mécanique. Cette proportion, proche de celle de l'échelon national, avoisine même les trois quarts sur les élevages spécialisés. Une bonne maîtrise de la ventilation est en effet nécessaire pour améliorer l'ambiance du bâtiment, éviter les contaminations et prévenir les maladies respiratoires, principales pathologies affectant les veaux de boucherie. ■

Source, méthodologie et définitions

L'enquête sur les pratiques d'élevage en 2015 concerne les exploitations d'élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de porcs ou de volailles. Elle renseigne sur les conditions de logement des animaux, la gestion des effluents, l'alimentation, la biosécurité et les pratiques sanitaires, les soins apportés aux animaux et l'organisation du travail. Cette enquête est la première à couvrir tous ces thèmes.

Pour les bovins, l'échantillon a été tiré dans le champ des exploitations détenant au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins. Ce seuil permet de couvrir au niveau national 96 % des bovins, 95 % des vaches laitières, 97 % des vaches

allaitantes et 73 % des exploitations ayant au moins un bovin. 9 412 exploitations ont ainsi été enquêtées entre avril et juillet 2016. Ce n'étaient pas forcément des exploitations spécialisées bovines, mais les réponses recueillies concernent uniquement l'atelier bovin.

Au niveau national, les résultats sont déclinés pour cinq types d'élevages de bovins : élevages de vaches allaitantes sans vaches laitières, élevages de vaches laitières sans vaches allaitantes, élevages mixtes avec des vaches laitières et des vaches allaitantes, élevages sans vaches avec une activité de veaux de boucherie dominante, élevages sans vaches avec une activité d'engraissement dominante.

Pour la Bretagne, les résultats sont établis à partir des réponses de 635 exploitations ayant un élevage bovin. Ces réponses sont extrapolées pour représenter 13 526 élevages bovins, qui rassemblent plus de 90 % des bovins, la totalité des vaches laitières et les trois quarts des vaches allaitantes de la région. Compte tenu de la taille de l'échantillon et du poids de l'activité laitière, la présente étude porte principalement sur les pratiques des élevages de vaches laitières sans vaches allaitantes, dits élevages laitiers, avec néanmoins des éclairages sur les spécificités des élevages allaitants et de veaux de boucherie.

Pour en savoir plus

Sur le site de la Draaf Bretagne :

► *Agreste Bretagne – Le 4-Pages - N°2 – Février 2019 – « Les pratiques des élevages bovins laitiers bretons en 2015 - Biosécurité et santé des animaux : des éleveurs laitiers prudents et vigilants »*

► *Tous les résultats régionaux de l'enquête Pratiques d'élevage 2015 f: <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Resultats-regionaux-de-l-enquete,484>*

Sur le site Agreste :

► *Agreste Primeur - N°352 - Décembre 2018 - « Enquête pratiques d'élevage 2015 - Pratiques sanitaires en élevage bovin »*

► *Agreste Primeur - N°356 - Février 2019 - « Enquête pratiques d'élevage 2015 - Pratiques de stabulation et de gestion des effluents en élevages de bovins »*

► *Tous les résultats de l'enquête Pratiques d'élevage 2015 : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-pratiques-d-elevage-en/>*



Agreste, la statistique agricole